

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE

VILLARD-SAINT-SAUVEUR

NOMBRE DE MEMBRES

En Exercice	Présents	Qui ont pris part A la délibération
15	12	15

Date de la convocation

15 juin 2026

Date d'affichage

15 juin 2026

Numéro de la délibération

33-2026

Objet de la délibération

Prix de location de la salle des fêtes pour les associations

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Claude le :

Et publication ou notification du

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

A Villard-Saint-Sauveur

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Alain RINALDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt six

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de VILLARD-SAINT-SAUVEUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain RINALDI, Maire.

Etaient présents : RINALDI Alain, FONTAINE Isabelle, MEYNIER Michel, VINCENT Lucile, PERRIER Sylvain, KULLMANN Christina, ZAMPROGNA Franck (arrivé18h41), PICARD Christine, MAISONHAUTE Laurent, KULLMANN Samantha, CLAIZERGUES Guillaume, LUTIC Carine, REGAD Patrick, MAZZOCUT Charlene (arrivée à 19h01), MORO Christophe,

Absents excusés et Procurations : KULLMANN Samantha donne procuration à KULLMANN Christina

Absents : CLAIZERGUES Guillaume

Secrétaire de séance : FONTAINE Isabelle

(S) (S) (S) (S)

Particuliers :

Prestations	Tarif Commune	Tarif Hors Commune
WE avec cuisine	250,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)	400,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)
Location parking / vente itinérante	50,00€	50,00€
Obsèques	Gratuit	180,00€ ménage
Caution Salle	450,00€	600,00€

Administration / Entreprises / Associations :

Prestations	Tarif Commune	Tarif Hors Commune
Manifestations lucratives avec entrée payante et / ou vente	250,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)	400,00€ salle + 180,00€ménage (hors options)
Réunion ou AG	Gratuit 1 fois par an	200,00€
Caution Salle	450,00€	600,00€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les montants proposés.

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAUDE

REÇU LE :

02 JUL. 2026

Contrôle de Légalité